

Votants : 79
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 2 mars 2018
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 13 mars 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 12 mars 2018

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – ECHANGE DE TERRAINS AVEC SOULTE SUR LA ZAE "LES CHERACLES" (PRIN-DEYRANÇON) AVEC LA SOCIETE KECOMA - MODIFICATIF DE LA DELIBERATION DU 29 MAI 2017

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Michel HALGAN, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Marc THEBAULT, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Carole BRUNETEAU à Christine HYPEAU, Christelle CHASSAGNE à Yvonne VACKER, Pascal DUFORESTEL à Elodie TRUONG, Romain DUPEYROU à Marc THEBAULT, Anne-Lydie HOLTZ à Michel PAILLEY, Rabah LAICHOURE à Michel HALGAN, Simon LAPLACE à Eric PERSAIS, Jean-Pierre MIGAULT à Sophie BROSSARD, Rose-Marie NIETO à Marie-Paule MILLASSEAU, René PACAULT à Christian BREMAUD, Alain PIVETEAU à Monique JOHNSON, Jean-François SALANON à Michel VEDIE, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Jacqueline LEFEBVRE, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Dominique SIX à Jeanine BARBOTIN, Patrick THOMAS à Dany BREMAUD

Titulaires absents suppléés :

Gérard GIBAULT par Patrice VIAUD

Titulaires absents :

Marie-Christelle BOUCHERY, Marie-Chantal GARENNE, Marcel MOINARD, Adrien PROUST, Céline VALEZE

Titulaires absents excusés :

Yamina BOUDAHMANI, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Jean-Martial FREDON, Anne-Lydie HOLTZ, Agnès JARRY, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Jean-Pierre MIGAULT, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Alain PIVETEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Dominique SIX, Patrick THOMAS

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Michel PAILLEY

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 12 MARS 2018****DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ENSEIGNEMENT SUPERIEUR –
ECHANGE DE TERRAINS AVEC SOULTE SUR LA ZAE "LES CHERACLES"
(PRIN-DEYRANÇON) AVEC LA SOCIETE KECOMA - MODIFICATIF DE LA
DELIBERATION DU 29 MAI 2017**

Monsieur **Claude ROULLEAU**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Par délibération du 29 mai 2017, le Conseil d'Agglomération a décidé de procéder à un échange de terrains avec soulte, sur la ZAE "Les Chéracles", avec la Société KECOMA, à la condition que l'échange soit formalisé par un acte authentique dans les six mois.

La signature de l'acte n'ayant pas pu intervenir dans les délais impartis, il est proposé de confirmer cet échange de terrains avec la Société KECOMA selon les modalités initiales ci-dessous :

Bien cédé	Surface cédée	Bien acquis	Surface acquise	Différentiel surfaces échangées	Prix appliqué HT/m2	Montant de la soulte HT	TVA	Montant de la soulte taxes comprises
Partie de parcelle ZB99	3 540 m2	Partie de parcelle ZB65	540 m2	3 000 m2	15,00 €	45 000,00 €	9 000,00 €	54 000,00 €

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Confirmer l'échange de terrains avec la Société KECOMA, représentée par son gérant Monsieur Mathieu FEVRE, selon les modalités initiales,
- Confirmer que le montant de la soulte à payer par la Société KECOMA est de 54 000,00 € TOUTES TAXES COMPRISES (qui se décompose en un montant HT de 45 000,00 € et une Taxe sur la Valeur Ajoutée égale à 9 000,00 €),
- Prolonger le délai de signature de l'acte authentique jusqu'au 30 juin 2018.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Claude ROULLEAU

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20180312-C18-03-2018-DE Date de télétransmission : 16/03/2018 Date de réception préfecture : 16/03/2018
--